



## Conseil général « législature 2017-2020 »

### Séance constitutive

**Le 1<sup>er</sup> février 2017 à 20h00, Aula de la Tuilerie à Saint-Maurice**

Présidence : M. Damien Coutaz, plus ancien élu en fonction.

Présence : 29 membres du Conseil général, 11 membres du Conseil municipal et le Secrétaire municipal.

Excusée : Mme Laurence Mottiez

Procès-verbal : M. Alain Vignon, Secrétaire municipal.

M. Damien Coutaz, appelé à présider la séance jusqu'à l'élection du nouveau Président du Conseil général (art 6. Al. 1 RCG) prend la parole. Il souhaite la bienvenue à tous et déclame le discours annexé au présent procès-verbal, puis passe à la partie officielle :

#### Contrôle des présences

M. Vignon procède à l'appel nominal. Mme Laurence Mottiez est absente et excusée.

29 Conseillers généraux sont donc présents et le quorum est atteint. La majorité absolue est fixée à 15 voix.

M. Coutaz prend la parole pour les points suivants :

#### Ordre du jour

##### Considérants :

- Que la convocation a été adressée personnellement le mercredi 17 janvier 2016 à tous les Conseillers généraux et municipaux par courrier électronique ;
- Qu'aucune volonté de modification de l'ordre du jour n'est signalée ;

##### Décision :

L'ordre du jour est approuvé.

### 1. Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016

##### Considérants :

- Que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 a été transmis préalablement à tous les Conseillers généraux ;
- Qu'aucune modification n'est demandée ;

##### Décision :

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Désignation des chefs de groupe et des scrutateurs**

### **Considérants :**

- Que chaque groupe doit présenter son chef de groupe et désigner son scrutateur (art 6 al. 2 et 3 RCG) ;
- Que les chefs de groupe suivants sont présentés par leur parti :
  1. Diane Turin pour le groupe libéral radical (LR) ;
  2. Gaïl Rappaz pour le groupe démocrate chrétien (DC) ;
  3. Jan Schönbächler pour le groupe alliance de gauche (AdG).
- Que les scrutateurs suivants sont désignés par leur parti :
  1. Dominique Thiévent pour le groupe AdG.
  2. Ariane Curdy pour le groupe DC ;
  3. Paola Morzillo pour le groupe LR.

### **Décision :**

Les chefs de groupe présentés et les scrutateurs désignés, le Conseil général procède aux élections et nominations (art. 7 et 8 RCG).

## **3. Election du Président du Conseil général**

### **Considérants :**

- Que le groupe DC présente M. Damien Coutaz, Président du Conseil général pendant la législature 2009-2012 et 2013-2016, au poste de Président du Conseil général ;
- Que les groupes LR et AdG ne présentent aucune candidature.

### **Décision :**

Le Conseil général entérine l'élection de M. Damien Coutaz au poste de Président du Conseil général.

*M. Damien Coutaz se succède à lui-même pour mener la séance.*

## **4. Election du Vice-Président du Conseil général**

### **Considérants :**

- Que le groupe AdG présente M. Dominique Thiévent, à la vice-Présidence du Conseil général ;
- Que les groupes DC et LR ne présentent aucune candidature.

### **Décision :**

Le Conseil général entérine l'élection de M. Dominique Thiévent au poste de vice-Président du Conseil général.

## **5. Election du secrétaire du Conseil général**

### **Considérants :**

- Que le groupe DC présente Mme Catherine Frossard au poste de secrétaire du Conseil général ;
- Que les groupes LR et AdG ne présentent aucune candidature.

### **Décision :**

Le Conseil général entérine l'élection de Mme Catherine Frossard au poste de secrétaire du Conseil général.

## **6. Nomination des membres de la Commission de gestion**

### **Considéran**ts :

- Que l'article 14 al. 1 règle la question de la composition de la Commission de gestion ;
- Que cette dernière est composée de neuf membres ;
- Qu'il est précisé que le président du Conseil général en fait partie de droit ;
- Que le groupe DC présente les membres suivants :
  1. Damien Coutaz
  2. Catherine Frossard
  3. Gaïl Rappaz
  4. François Bruchez
  5. Lucien Steiner
- Que le groupe LR présente les membres suivants :
  1. Barbara Arlettaz-Isoz
  2. Guillaume Barman
  3. Dominique Robyr
- Que le groupe AdG présente le membre suivant :
  1. Jan Schönbächler

### **Décision** :

Le Conseil général entérine la nomination des membres susnommés au sein de la CoGest.

## **7. Nomination des membres suppléants de la Commission de gestion**

### **Considéran**ts :

- Que le groupe DC présente les membres suppléants suivants :
  1. Xavier Bruchez
  2. Alain Duroux
- Que le groupe LR présente les membres suppléants suivants :
  1. Mireille Brouchoud
  2. Laetitia Lugon
- Que le groupe AdG présente le membre suppléant suivant :
  1. Dominique Thiévent

### **Décision** :

Le Conseil général entérine la nomination des membres suppléants susnommés au sein de la CoGest.

## **8. Election du Président de la Commission de gestion**

### **Considéran**ts :

- Que le groupe LR présente M. Dominique Robyr, président de la CoGest durant la législature 2013/2016, au poste de Président de la CoGest ;
- Que les groupes DC et AdG ne présentent aucune candidature.

### **Décision** :

Le Conseil général entérine l'élection de M. Dominique Robyr au poste de Président de la CoGest.

## 9. Nomination des membres de la Commission Urbanisme

### Considéranants :

- Que l'article 15 al. 1 règle la question de la composition de la Commission Urbanisme ;
- Que celle-ci est composée de sept membres ;
- Que le groupe DC présente les membres suivants :
  1. Mikaël Coquoz
  2. Lucien Steiner
  3. Alain Duroux
  4. Marion Délez
- Que le groupe LR présente les membres suivants :
  1. Corinne Rimet
  2. Johnny Chesaux
- Que le groupe AdG présente le membre suivant :
  1. Dominique Thiévent

### Décision :

Le Conseil général entérine la nomination des membres susnommés au sein de la Commission Urbanisme.

## 10. Election du Président de la Commission urbanisme

### Considéranants :

- Que le groupe DC présente Mikaël Coquoz, au poste de Président de la Commission Urbanisme ;
- Que les groupes LR et AdG ne présentent aucune candidature.

### Décision :

Le Conseil général entérine l'élection de M. Mikaël Coquoz au poste de Président de la Commission Urbanisme.

## 11. Vacations pour la période 2017-2020

### Considéranants :

- Que les vacations sont fixées en début de chaque période législative par le Conseil général (art. 33 RCG)
- Que les vacations actuellement en vigueur ont été fixées en séance du 31 janvier 2013 ;
- Que le groupe DC propose :
  - de revoir la fonction de secrétaire en transférant la prise de note durant les séances au secrétariat de l'administration communale et donc de diminuer son indemnité de fonction annuelle à CHF 850.- ;
  - de revaloriser la fonction de président de la CoGest en portant son indemnité de fonction annuelle à CHF 850.- ;
  - d'inscrire une nouvelle indemnité de fonction annuelle, soit CHF 500.- pour le Président de la Commission Urbanisme ;
- que l'AdG demande une suspension de séance ensuite de quoi elle propose :
  - compte tenu de la révision des tâches, une diminution de l'indemnité de fonction annuelle pour le secrétaire à CHF 700.- ;
  - le maintien de l'indemnité de fonction annuelle du président de la CoGest à CHF 700.-
  - de fixer l'indemnité de fonction annuelle pour le président de la Commission Urbanisme à CHF 500.- ;

- qu'afin de départager les propositions émises M. Coutaz procède aux votes.

#### **Décision :**

Les Conseillers généraux :

- A. « Votation baisse de l'indemnité de fonction annuelle du secrétaire à CHF 850.- contre baisse de l'indemnité de fonction annuelle du secrétaire à CHF 700.- », votent à 22 voix contre 6 en faveur de la baisse de l'indemnité de fonction annuelle pour le secrétaire à CHF 850.-.
- B. « Votation baisse de l'indemnité de fonction annuelle du secrétaire à CHF 850.- contre maintien de l'indemnité de fonction annuelle du secrétaire à CHF 1'000.- », votent à 28 voix contre 0 en faveur de la baisse de l'indemnité de fonction annuelle pour le secrétaire à CHF 850.-.
- C. « Votation maintien de l'indemnité de fonction annuelle du président de la CoGest à CHF 700.- contre hausse de l'indemnité de fonction annuelle du président de la CoGest à CHF 850.- », votent à 24 voix contre 4 en faveur de la hausse de l'indemnité de fonction annuelle pour le président de la CoGest à CHF 850.-.
- D. « Votation instauration d'une indemnité de fonction annuelle de CHF 500.- pour le président de la commission Urbanisme », votent à 28 voix contre 0 en faveur de l'instauration d'une indemnité de fonction annuelle de CHF 500.- pour le président de la commission Urbanisme.

L'indemnité de fonction annuelle du secrétaire est fixée à CHF 850.-

L'indemnité de fonction annuelle du président de la CoGest est fixée à CHF 850.-

L'indemnité de fonction annuelle du président de la commission Urbanisme est fixée à CHF 500.-

Les autres tarifs restent inchangés.

## **12. Tour d'horizon et actualité communale**

### **Conseil municipal**

M. Damien Revaz, Président de la Municipalité, souhaite à tous les Conseillers généraux beaucoup de plaisir et de satisfaction. Il leur rappelle que de nombreux instruments sont à disposition pour que le Conseil général soit vivant et les enjoint à être motivés durant les quatre années de leur mandat.

M. Revaz informe ensuite le Conseil Général des dossiers suivants :

- Le Conseil municipal présentera lors d'une séance espérée à fin mars, début avril, le dossier de caserne pour le service du feu ; ce dossier est actuellement à l'enquête publique et l'Etat du Valais n'a toujours pas transmis sa décision de subvention. Le CG aura à se déterminer sur la convention de l'association intercantonale de droit public et sur le crédit d'engagement.
- Au sujet de la taxe d'élimination des déchets, six communes du Valais romand ont à ce jour approuvé le règlement proposé. Pour la mi-juin, le Conseil général devra se prononcer sur l'adoption d'un règlement et, dans une deuxième phase, sur la question de la déchetterie.
- Toujours concernant l'élimination des déchets, un test a été effectué au quartier des Iles pour la collecte de déchets alimentaires. Le test étant concluant, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour étendre l'essai à l'ensemble de la Commune sous certaines réserves. Pour rappel, la Commune paie, à la SATOM SA, une partie de l'élimination des déchets sur la base du tonnage et il est démontré statistiquement que les déchets alimentaires figurent pour 25% à 30% du poids des ordures ménagères.
- Les travaux de rénovation du bâtiment « Duc » avancent bon train et devraient être terminés à la fin de l'année, le budget est à ce jour respecté.
- Le Conseil municipal a accepté de participer au projet « inside-out » dans le cadre de la lutte contre le racisme ; des portraits seront affichés sur le sol de la place Saint-Maurice du Val-de-Marne du 22 au 29 mars 2017.

- Faisant suite au reportage de l'émission « A bon entendeur », M. Revaz relève l'honnêteté des journalistes qui ont précisé que les contrôles officiels, réalisés juste avant et après leur propre analyse étaient conformes aux normes. Pour le surplus, comme mentionné par le chimiste cantonal de Genève, les problèmes relevés lors de l'émission sont sans aucun risque pour la santé. Enfin, il est rappelé que les résultats des analyses sont affichés à l'entrée du CSS.
- Dans le cadre de la procédure liée à l'immeuble du Glarier qui s'effondre, et dans laquelle la Commune est attaquée par le lésé, le tribunal de district a fixé le débat final au 27 mars 2017. Un jugement en première instance est espéré pour cet été.
- Mme Marina Jordan, collaboratrice à 50% auprès de l'office du tourisme, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle et a démissionné. Pour son remplacement, un stagiaire à 100%, M. Linor Krasniqi, a été engagé jusqu'à la fin de l'année.

### 13. Questions et divers

- Mme Brouchoud, en tant que présidente d'Agaune Scrabble, souhaite informer le Conseil municipal du fait que la salle de gym du CO et celle du CSS sont reliées en termes de sonorisation et que cela pose problème. Lors du concours organisé par son club le samedi 28 janvier, les utilisateurs ont mis de la musique à la Tuilerie et celle-ci s'entendait au CSS ; il a fallu intervenir rapidement pour résoudre ce problème. Mme Brouchoud précise qu'elle écrira à la Municipalité pour l'informer de ce souci.
  - M. Revaz l'informe que les utilisateurs seront informés du problème et que la liaison a été demandée par les clubs sportifs.
- M. Schönbächler remercie M. Revaz pour les réponses apportées en séance du 19 décembre 2016 suite à l'interpellation de Mme Chételat-Maye de l'AdG concernant la qualité de l'eau dans la zone de pompage des Marais. Il sollicite une réponse écrite comprenant l'intégralité du dossier présenté en séance.
  - M. Revaz l'informe que la réponse écrite et le dossier seront rapidement transmis.
- M. Schönbächler a été interpellé concernant le chemin du Bois-Noir, celui-ci se trouve entre la route de la Chapelle et le chemin de Capenu. Il souhaite d'une part savoir pourquoi ce chemin n'a pas été déneigé provoquant un accès difficile et, d'autre part, il s'étonne que les habitants de ce secteur doivent amener leurs poubelles jusqu'à la route de la Chapelle et que le ramassage porte à porte ne se fasse plus. Il lui a été rapporté que le ramassage ne se fait plus car le chauffeur du camion a le soleil dans les yeux lorsqu'il recule. Il souhaite que la situation antérieure soit restaurée.
  - M. Devaud répond concernant le déneigement. Il précise qu'il ne connaît pas le détail de la situation et informe M. Schönbächler qu'il va se renseigner et qu'une réponse sera rapidement apportée.
  - Mme Cabezas répond à la question du ramassage des ordures en précisant que la grandeur du camion pose problème et que la tendance sera de plus en plus à l'abandon du ramassage porte à porte. Ceci pour des questions de coût et également en raison de l'installation, à terme, de moloks.
- M. Thiévent intervient pour signaler que dans la salle de gymnastique du groupe scolaire 1 il fait soit froid, soit trop chaud, et pour demander si des travaux sont prévus pour remédier à cette situation.
  - M. Lavanchy l'informe qu'une étude globale de rénovation des groupes scolaires 1 et 2 a été faite avec planification à la clé. Un problème a été constaté concernant le vitrage de la salle de gymnastique et, si la planification avec investissement entre actuellement dans sa 2<sup>ème</sup> phase, le changement de vitrage n'est pas prévu avant 2 à 3 ans.
- M. Schönbächler s'étonne que l'AdG ne soit pas représentée au sein de la commission du sport et demande s'il est possible d'y ajouter un membre de l'AdG.
  - M. Revaz l'informe que lors de précédentes législatures, l'AdG avait été enlevée de certaines commissions, à sa demande, afin de ne pas surcharger ses élus. Une demande avec candidature doit officiellement être transmise au Conseil municipal qui traitera ensuite cette demande.

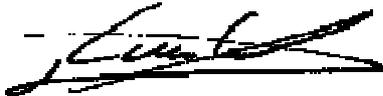
- M. Schönbächler rappelle qu'il est intervenu à deux reprises concernant la fermeture du tunnel des Iles sous la route cantonale, qu'à ce jour aucune nouvelle n'a été transmise et que la fermeture n'est toujours pas effective malgré un préavis positif du BPA. Il souhaite savoir qui s'occupe de ce dossier, qu'est-ce qui sera fait et dans quel délai.
  - Mme Siegfried précise que M. Stéphane Devaud est le Conseiller municipal dorénavant en charge du dossier ; que le rapport du BPA démontre que l'éventuelle fermeture aurait un impact important sur tout le quartier. Ainsi, une rencontre avec les riverains sera agendée pour que les pétitionnaires et opposants se voient présenter le même dossier, ensuite de quoi le Conseil municipal prendra une décision formelle.

Aucune nouvelle remarque ou question n'étant formulée, le Président du Conseil général remercie toutes les personnes présentes et les invite à se rendre au Café de La Place pour partager un verre.

La séance est levée à 21h15.

**Pour le Conseil général**

**Le Président**  
Damien Coutaz



**Le Secrétaire municipal**  
Alain Vignon

